

BARÈME DES HONORAIRES

Conforme à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière et au décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoraires exprimés ci-dessous s'entendent toutes taxes comprises.

LOCATION D'IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE VIDE ET MEUBLE

Appartements, Maisons individuelles, ...

HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE :

Etablissement de l'état des lieux

3,00 € TTC / m² toutes zones

Organisation des visites, constitution du dossier et rédaction du bail, ...

Surface habitable jusqu'à 60 m²

9,00 € TTC / m² zones très tendues et tendues

8,00 € TTC / m² autres zones

HONORAIRES A LA CHARGE DU BAILLEUR :

Etablissement de l'état des lieux

3,00 € TTC / m² toutes zones

Organisation des visites, constitution du dossier et rédaction de bail, ...

9,00 € TTC / m² zones très tendues et tendues

8,00 € TTC / m² autres zones

Surface habitable supérieure à 60 m² et jusqu'à 90 m²

8,00 € TTC / m² zones très tendues et tendues

7,00 € TTC / m² autres zones

8,00 € TTC / m² zones très tendues et tendues

7,00 € TTC / m² autres zones

Surface habitable supérieure à 90 m² et jusqu'à 120 m²

7,00 € TTC / m² zones très tendues et tendues

6,50 € TTC / m² autres zones

7,00 € TTC / m² zones très tendues et tendues

6,50 € TTC / m² autres zones

Surface habitable supérieure à 120 m²

7,00 € TTC / m² zones très tendues et tendues

6,00 € TTC / m² autres zones

7,00 € TTC / m² zones très tendues et tendues

6,00 € TTC / m² autres zones

LOCATION DE GARAGE (non rattaché à un lot principal)

HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE :

Forfait : **100 €uros TTC.**

HONORAIRES A LA CHARGE DU BAILLEUR :

Forfait : **100 €uros TTC.**

Ces honoraires comprennent les visites des biens ainsi que la rédaction du contrat de location et de l'état des lieux.

LOCATION D'IMMEUBLE A USAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL

HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE :

15 % TTC du loyer annuel hors taxes et hors charges.

HONORAIRES A LA CHARGE DU BAILLEUR :

15 % TTC du loyer annuel hors taxes et hors charges.

Ces honoraires comprennent les visites des biens ainsi que la rédaction du contrat de location et de l'état des lieux.